

**Jean-Paul NARCE**

Président de la Commission Eau Libre  
Fédération Française de Natation

Dossier suivi par

**Florian LUCAS**

✉ : [florian.lucas@ffnatation.fr](mailto:florian.lucas@ffnatation.fr)

Clichy, le lundi 22 février 2021,

**OBJET : Mesures préventives pour l'organisation d'épreuve de masse en eau libre dans le contexte épidémique (Covid) pour la saison 2021**

Madame, Monsieur,

Au vu de la crise sanitaire qui touche actuellement notre pays, l'organisation des événements sportifs de masse ne pourra se faire sans un certain nombre de gestes de prévention pour les participants et pour les organisateurs. Notre expérience dans l'organisation de ce type d'événements et les adaptations mises en place lors de la saison 2020 nous amènent à proposer les mesures suivantes :

- ✓ L'obligation du port d'un masque de protection (contrôlé à l'entrée du village) pour tous les nageurs et bénévoles.
- ✓ Le respect d'une distanciation sociale de 2 m sur l'ensemble des postes du village pendant les différentes étapes de l'avant course et de l'après course.
- ✓ La convocation de groupes de participants à horaires différenciés pour le retrait des bonnets et le marquage.
- ✓ La limitation d'accès au village de la compétition aux seuls nageurs et bénévoles, une zone distincte devant être réservée au public.
- ✓ La mise à disposition pour les bénévoles, ce à tous les postes, de masques de protection et de gel hydro alcoolique.
- ✓ La mise à disposition de gel hydro alcoolique pour les participants à l'entrée du village, ainsi que sur les différents postes de l'avant-course et de l'après course.
- ✓ L'organisation d'un briefing d'avant course adapté permettant le respect d'une distanciation sociale de 2 m entre les nageurs.
- ✓ L'obligation du port du masque pour les nageurs jusque dans la zone de départ. Prévoir une poubelle pour recueillir les masques avant l'entrée dans l'eau ; prévoir la remise d'un nouveau masque dès la sortie de l'eau après l'arrivée.
- ✓ La possibilité de départs par vagues (10 nageurs à 20 nageurs), afin de limiter le nombre de nageurs sur la zone de départ et de respecter la distanciation de 2 m entre les participants.
- ✓ La publication dématérialisée des résultats. Supprimer l'affichage papier sur site.
- ✓ L'organisation d'un protocole de remise de récompenses adapté permettant le respect d'une distanciation sociale de 2 m.

Nous restons bien évidemment à disposition pour élaborer et affiner ensemble ces mesures de protection de nos participants et de nos organisations.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations sportives.

**Jean-Paul NARCE**

